

**Motion relative à la pénurie de logements
et aux conséquences de la clause « anti-ghetto » en Ile-de-France**

Motion présentée par les groupes de la Majorité municipale :
Groupe socialiste ; Groupe des élus communistes et partenaires;
Groupe de la société civile

Conseil municipal de Créteil - Lundi 16 octobre 2023

Considérant la crise du logement qui s'amplifie en Ile de France avec plus de 783 000 demandeurs d'un logement social, soit une augmentation de 100 000 demandeurs sur les 5 dernières années ;

Considérant l'effondrement de la production du logement public en Ile-de-France avec seulement 21 805 logements agréés (pour environ 30 000 chaque année entre 2013 et 2019) ;

Considérant l'adoption par le Conseil régional le 12 juillet 2023 de son schéma directeur d'aménagement, le SDRIF-E qui prévoit d'interdire la construction de logements sociaux dans les communes qui comptent plus de 30 % de logements PLAI PLUS ;

Considérant la décision de la Région Ile de France de ne plus subventionner la production de logements sociaux dans ces mêmes communes consacrant ainsi son désengagement financier continu depuis 2016 ;

Considérant que la présentation par Valerie Pécresse de ces mesures comme un « plan anti-ghetto » est particulièrement méprisante et stigmatisante pour les locataires du parc social, pour les quartiers populaires et leurs habitants ;

Considérant que ce schéma, s'il était mis en œuvre, aurait pour conséquence - d'après les services de l'Etat - une nouvelle diminution de 21 % du nombre de logements sociaux construits en Ile de France, aggraverait la crise du logement et allongerait les délais d'attente ;

Considérant que le logement public – patrimoine de celles et ceux qui n'en n'ont pas - est le principal outil de lutte contre la spéculation foncière et immobilière et le principal levier de mise en œuvre du droit au logement en Ile-de-France ;

Considérant que la raréfaction du logement social participe à la pression locative sur les parcs publics comme privés et encourage la hausse des loyers dans le parc privé ;

Le Conseil municipal émet le vœu :

- Que le Ministre du Logement et le Préfet de Région s'opposent à la clause « anti-ghetto » et posent son retrait du projet de SDRIF-E comme condition préalable à l'ouverture de l'enquête publique sur le SDRIF-E ;
- Que la libre administration des collectivités et la liberté des Maires de construire du logement social soient renforcées par la loi ;
- Que l'Etat et la Région Ile-de-France réinvestissent dans la production du logement social par le biais de subventions d'aides à la pierre et de la mise à disposition de terrains publics ;
- Que les sanctions à l'encontre des communes qui ne respectent pas les obligations de la loi SRU soient accentuées et que les Préfets de Département imposent des programmes de logements sociaux aux communes carencées comme la loi le permet.